



Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire Vendredi 31 mai 2024

Le 31 mai 2024 à 19 heures, à Ramonville-Saint-Agne, les membres de l'association USR Montagne se sont réunis à la ferme de 50 de Ramonville en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Le nombre d'adhérents présents était de 40 sur un total de 285. Le nombre de pouvoirs de vote présentés et vérifiés était de 14.

L'Assemblée était présidée par M. Christophe Bourga, président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, Mme Sabine Carbonnel, secrétaire adjointe de l'association.

MM. Christophe Roussillon, élu aux sports de Ramonville Saint-Agne, et Luc Chabrol, vice-président de la Ligue Occitanie, sont intervenus en fin de séance.

Les ordres du jour ont été rappelés par le Président de l'association :

- Rapport moral et financier ;
- Mise à jour du règlement intérieur;
- Approbation du budget ;
- Evolution des cotisations du club ;
- Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration ;
- Perspectives et orientations du club sur l'année à venir ;

Il a été fait lecture des différents rapports moral, financier et budgétaire.

A l'issue des échanges entre les membres, le président de séance a mis au vote les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

Rapport moral et financier :

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à la majorité (54 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention).

Modifications du règlement intérieur :

Le projet de mise à jour du règlement intérieur a été envoyé sous forme électronique aux adhérents le 25 mai 2024, et les points principaux sont exposés aux membres présents.

Par rapport au projet initial, les points suivants sont précisés et incorporés dans la version adoptée:

- article 16 Programmation des sorties: Une sortie Club est obligatoirement programmée par un encadrant de l'association **ou par un professionnel diplômé**. (ajout de "ou par un professionnel diplômé")
- article 20 bis dispositions spécifiques aux encadrants: L'ensemble du matériel de l'association peut être emprunté par les encadrants hors cadre club (**dans un cadre privé, famille ou amis**), quelle que soit leur prérogative d'encadrement, sauf les cordes pour lesquelles aucun emprunt n'est autorisé. (ajout de "(dans un cadre privé, famille ou amis)")

Le point sur le défraiement des bénévoles a généré un débat dans l'assemblée. Une partie des participants considèrent que cette disposition peut générer des tensions. D'autres participants



sont d'avis que le choix est laissé à l'encadrant et qu'aucune difficulté majeure n'a été relevée jusqu'à présent.

Pour mémoire la disposition a été initialement adoptée en CA du 23 novembre 2022 et a été mise en œuvre pour l'année 2023.

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à la majorité (41 votes pour, 5 votes contre, 8 abstentions). En annexe 2, le règlement adopté.

Approbation du budget prévisionnel 2024-2025 :

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à la majorité (54 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention). En annexe 1, les résultats financiers du club.

Evolution des cotisations du club :

La part de l'association ne change pas dans la cotisation.

La part du CT 31-32 passe de 4€ à 5,50€ conformément à la résolution de l'Assemblée Générale du CT 31-32 en date du 18 janvier 2024.

L'Assemblée Générale Ordinaire adopte la délibération à la majorité (54 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention).

Renouvellement des mandats de membres du Conseil d'Administration :

Loïc Arthur, Marie Balandraux, Maxime Chambefort et Johannes Paul ne se représentent pas.

L'Assemblée Générale Ordinaire renouvelle Mesdames Messieurs

Alban Darricau	Jean-Marc Rigal	Barbara Zodmi
Christophe Bourga	Laurent Houssin	Fabien Gleye
Nicolas Doué	Sabine Carbonnel	

L'Assemblée Générale Ordinaire élit cinq nouveaux membres du Conseil d'Administration :

Stéphane Massera	Jean Claude Despax
Anne-Claire Not	Jean-Pierre Guérin
Bernard Babi	

Les membres du nouveau Conseil d'Administration exerceront leur fonction conformément aux statuts pour une durée de 1 an.

Cette résolution est adoptée à la majorité (54 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention).

Orientations et perspectives du club sur l'année à venir : l'Assemblée Générale a présenté l'ensemble des orientations et perspectives pour l'année à venir.

.....



Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme
USR Montagne
<http://montagne.ramonville.free.fr/>



Le Conseil d'Administration s'est ensuite réuni après l'Assemblée Générale. Il a élu le nouveau Bureau, ainsi que les nouveaux postes au sein du CA :

Président – Christophe Bourga

Vice-président – Barbara Zodmi

Secrétaire – Sabine Carbonnel

Secrétaire adjoint – Jean-Pierre Guérin

Trésorier – Alban Darricau

Trésorière adjointe – Anne-Claire Not

Responsable Randonnée – Jean Marc Rigal

Responsable Cours enfants – Bernard Babi

Responsable Ski de randonnée et Alpinisme – Laurent Houssin

Responsable Canyoning – Nicolas Doué

responsable escalade - Stéphane Massera

Responsable Salle de Ramonville – Fabien Gleye

Administrateur - Jean-Claude Despax

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

A Ramonville, le 31 mai 2024

Le Président de séance
Christophe Bourga

La Secrétaire de séance
Sabine Carbonnel



Annexe 1 : Rapport financier du club

Compte des recettes-dépenses (trésorerie)

	Dépenses	Recettes
Adhésions	22 577,00 €	38 002,00 €
Cours Enfants (hors Adhésion)	8 546,65 €	0,00 €
Subvention	0,00 €	750,00 €
Vie du Club	6 020,91 €	2 455,00 €
Formation Encadrants	1 805,00 €	0,00 €
Matériel	2 258,28 €	0,00 €
Total	41 207,84 €	41 207,00 €
Résultat de l'exercice	-0,84 €	

Bilan au 31 Mai 2024

BILAN			
ACTIF		PASSIF	
Compte Courant	5 218,20 €	Fonds Associatif	36 639,17 €
Compte Epargne	36 880,13 €	BE Cours Enfants	5 460,00 €
Caisse	0,00 €	Résultat de l'exercice	-0,84 €
TOTAL	42 098,33 €	TOTAL	42 098,33 €



Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme
USR Montagne
<http://montagne.ramonville.free.fr/>



Budget prévisionnel du 1er juin 2024 au 31 mai 2025

RECETTES

Prévisionnel cotisation club

Désignation	Budget
Cotisations + Réserves	46 916 €

DEPENSES

Prévisionnel fonctionnement club

Désignation	Budget
Fonctionnement	24 056 €

Escalade

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Enseignement (cours + sorties faibles enfants)	10 550 €	17 715 €
Formations	4 760 €	
Matériel	2 405 €	

Randonnée

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Formations	1 400 €	1 450 €
Matériel	50 €	

Alpinisme / Ski de randonnée

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Formation	3 280 €	3 595 €
Matériel	315 €	

Canyonisme

Désignation	Budget partiel	Budget Total
Formation	100 €	100 €
Matériel		

Total dépenses activités 22 860 €

DELTA (RECETTES-DEPENSES) 0 €



U S R – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Agrément prefecture 3/17699 Agrément DDJS 31A5664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015





Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme
USR Montagne
<http://montagne.ramonville.free.fr/>



Cotisation 2024 - 2025: partie club



- Augmentation de la part CT 31-32 (4€ → 5.50€)

2024-2025					
	Cotisation d'adhésion (adhésion + Licence FFME + RC + assurance de base**)	Option Assurance +	Option Assurance **	Option utilisation des salles d'escalade	Cours enfant
Adulte	99,50 €				
Etudiant					
Personne en recherche d'emploi	89,50 €				
Chômeur					
Carte MP Loisir					
Jeune (-18ans)*	86,50 €	+ 3 €	+ 10 €	+ 15 €	
Adulte Tarif Famille à partir de la 2 ^{ème} personne*	69,50 €				
Jeune Tarif Famille à partir de la 3 ^{ème} personne*	49,50 €				
Cours d'escalade Jeunes de moins de 18 ans*	76,50 €			+ 0 €	+ 150 €
Autre club FFME	Adhésion seule 20€				

2024-2025 (à compter du 1er mai 2025)					
	Cotisation d'adhésion (adhésion + Licence FFME + RC + assurance de base**)	Option Assurance +	Option Assurance **	Option utilisation des salles d'escalade	Cours enfant
Adulte	69,50 €				
Etudiant					
Personne en recherche d'emploi	59,50 €				
Chômeur					
Carte MP Loisir					
Jeune (-18ans)*	62,75 €	+ 3 €	+ 10 €	+ 25 €	
Adulte Tarif Famille à partir de la 2 ^{ème} personne*	53,75 €				
Jeune Tarif Famille à partir de la 3 ^{ème} personne*	33,75 €				
Cours d'escalade Jeunes de moins de 18 ans*	60,75 €			+ 0 €	+ 150 €
Autre club FFME	Adhésion seule 20€				

- * Possibilité d'utiliser la carte MP Loisir
- ** Inchangées : Option ski de piste : 5 € - Option Slackline/Highline: 5 € - Option VTT: 30 € - Option Trial: 10 € - Option Pays Lointains: 50 €

Résolution n°4: Vote



Année 2024-2025



U.S.R. – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
 Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
 Agrément préfecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015



	<p>Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme USR Montagne http://montagne.ramonville.free.fr/</p>	
---	---	---

Annexe 2 : Nouveau règlement intérieur

	<p>U.S.R – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE Agrément préfecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015</p>	
---	---	---



Alpinisme, Escalade, Randonnée, Canyonisme
USR Montagne
<http://montagne.ramonville.free.fr/>



----- Fin du procès-verbal -----



U.S.R – MONTAGNE SKI – Association Loi 1901 – Affiliée à la Fédération française de la Montagne et de l'Escalade
Allée des sports – 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
Agrément préfecture 3/17699 Agrément DDJS 31AS664 du 30/04/1996 SIRET 44127991600015

